

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Implantation d'un parc éolien - Commune de Rougé

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/131 du 9 mai 2019, une enquête publique est ouverte en mairie de **Rougé** (lieu d'enquête), **du vendredi 7 juin 2019 à 9h00 au mardi 9 juillet 2019 à 17h00**, pendant une durée de **33 jours consécutifs**, portant sur la demande présentée par la société Éoliennes de Rougé SAS, ayant son siège social à NÎMES (30900), 27 Quai de la fontaine, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Rougé.

Cette installation est soumise à autorisation unique sous le numéro 2980 1° de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Christian DAVID, cadre supérieur à France Télécom à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire-enquêteur est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairie de Rougé, aux dates et heures ci-après :

- | | |
|--|-----------------------------|
| – vendredi 7 juin 2019 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| – mercredi 19 juin 2019 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| – samedi 22 juin 2019 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| – lundi 1^{er} juillet 2019 | de 14 h 00 à 17 h 00 |
| – mardi 9 juillet 2019 | de 14 h 00 à 17 h 00 |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en format « papier » et en format numérique sur un poste informatique, en mairie de Rougé aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public.

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Rougé.

Un registre dématérialisé sera mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1305>, accessible également sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr)

Les observations et propositions pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Rougé (1 rue de la gare - 44660 Rougé) ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1305@registre-dematerialise.fr

La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte. Les observations seront mises à la disposition du public sur le registre dématérialisé.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières*), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition du public en mairie de Rougé pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la **société « Éoliennes de Rougé SAS », ayant son siège à NÎMES (30900), 27 quai de la fontaine.**

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.